

SUJET D'ÉTUDE

Plan Climat Air Énergie Métropolitain

Rapport 2026

Conseil de Développement
de la Métropole du Grand Paris



Métropole
du Grand Paris

CODEV
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

REMERCIEMENTS

Les membres du groupe de travail remercient chaleureusement les services de la Métropole du Grand Paris pour leur temps et leur disponibilité.

Le secrétariat du Conseil de Développement de la Métropole du Grand Paris, remercie l'ensemble des membres du Conseil de Développement (CoDev) pour leur participation dynamique à ce groupe de travail, ainsi que l'ensemble des structures ayant accueilli le CoDev durant ce groupe de travail.

LISTE DES MEMBRES AYANT ACTIVEMENT PARTICIPÉS

**Agid-Durudaud
Valentine**

Personnalité qualifiée

Azankpo Christine

Habitante

Azerar Sonia

Habitante

Bertier Marie-Hélène

Habitante

Blais Bernard

Habitant

Bougourd René

Habitant

Bruet Marine

Habitante

Caron Céline

Habitante

Chauvard Christophe

Habitant

Ciriégi Evelyne

Personnalité qualifiée

Coly Sonia

Habitante

Creac'h Jérémy

Habitant

De Frémont Léa

Personnalité qualifiée

De Guillebon Cécile

Personnalité qualifiée

Donizeau Christophe

Personnalité qualifiée

Escaich Bernard

Habitant

Hanimyan Marie-Claire

Habitante

Hérold Pauline

Personnalité qualifiée

Jerrari Sonia

Habitante

Kabeche Doudja

Personnalité qualifiée

Kadarbi Hayet

Habitante

Kerymel Claire

Personnalité qualifiée

Klein Yann

Habitant

Landau Léo

Habitant

Laurent Olivier

Habitant

Lauro Emmanuelle

Habitante

Lefay Laurent

Habitant

Magniez Marine

Personnalité qualifiée

Mancy Jean-Claude

Habitant

Moutiez Julia

Personnalité qualifiée

N'Guessan Telesphore

Personnalité qualifiée

Parneix Christelle

Personnalité qualifiée

Parvery Daniel

Habitant

Pénissat Claire

Habitante

Régent Sonia

Habitante

Renaudot Christine

Habitante

Russis Marie

Habitante

Seigneur Nathalie

Habitante

Sallet-Lavorel Hélène

Personnalité qualifiée

Serisier Wilfried

Habitant

Tamier Martine

Habitante

Voisin-Bormuth Chloé

Personnalité qualifiée

TABLE DES MATIÈRES

1. Méthodologie	2
2. Le questionnaire et son analyse	3
3. Recommandations	5
1. Construire la fraîcheur urbaine : Une stratégie métropolitaine face aux fortes chaleurs	5
· Abris climatiques	
· Fontaines et accès à l'eau	
· Accélérer la politique de végétalisation	
· Éducation et sensibilisation	
2. Logistique urbaine	6
3. Economie Circulaire et Solidaire	7
· Agir sur la filière du bâtiment	
· Utiliser la commande publique comme levier	
· Promouvoir la low-tech et la sobriété	

1. MÉTHODOLOGIE

En 2024, le Conseil de Développement (CoDev) de la Métropole du Grand Paris a été saisi par le Président de la Métropole du Grand Paris, Patrick Ollier, sur la révision du Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM).

Dans ce cadre, le CoDev a été associé par les services de la Métropole du Grand Paris dès la phase diagnostic. Deux groupes de travail ont été organisés entre 2024 et 2025 : l'un sur la rénovation énergétique des bâtiments et l'autre sur l'adaptation au réchauffement climatique. Deux rapports ont été écrits à ces sujets, présentés au Conseil Métropolitain et lors des Rencontres de la Métropole du Grand Paris sur les défis de la décarbonation en 2025.

Après le diagnostic, le CoDev a aussi été consulté sur le plan d'action élaboré pour la révision du PCAEM. Face à la quantité d'informations et d'actions proposées par le PCAEM, mais aussi devant l'intérêt des membres pour ce document, le secrétariat du CoDev a proposé une approche globale à travers l'envoi d'un questionnaire portant sur l'intégralité du PCAEM à l'ensemble des membres du CoDev. Sur les 150 mesures, les membres devaient répondre à chaque fois à quatre questions concernant l'acceptabilité, la difficulté de mise en place de la mesure, la priorité à donner et l'intérêt pour le CoDev de s'intéresser plus longuement au sujet.

Chaque membre du CoDev pouvait ainsi se prononcer sur les 150 mesures à travers 4 questions, soit 600 réponses à donner. Le secrétariat a laissé la liberté à chaque membre de répondre aux questions qui les intéressaient et non pas obligatoirement à l'ensemble. En un mois, au cours de l'été 2025, plus de 10 000 réponses ont ainsi été collectées.

De ces réponses, trois sujets ont été particulièrement ciblés par les membres : les méthodes de lutte contre les fortes chaleurs, la logistique urbaine et l'économie circulaire et solidaire (ECS). Ces sujets ont fait l'objet d'un nouveau groupe de travail du Conseil de Développement dont les recommandations, présentées dans ce rapport, ont été transmises non seulement aux services en charge du PCAEM, mais aussi aux services en charge de la logistique urbaine et de l'économie circulaire et solidaire. A la demande des membres du CoDev, un nouveau groupe de travail a été organisé à partir de janvier 2026 sur l'intégration de solutions à basse teneur en technologie (low-tech) dans les politiques métropolitaines.

Lors des réunions du groupe de travail, une grande liberté est laissée aux membres du CoDev. Ainsi, chacun et chacune a eu la possibilité de s'exprimer sur ses questions comme il et elle le souhaitaient, à partir de son vécu et de ses pratiques.

Rappelons que ce rapport, comme tous les rapports du CoDev, n'a pas pour but de développer des recommandations techniques. Le choix des outils, des instruments de politiques publiques adéquats, et de tout autre dispositif sera fait, le cas échéant, par les élus et les services de la Métropole du Grand Paris.

Les membres du CoDev ne font qu'apporter leur regard et leur expertise d'habitants et d'usagers pour éclairer la décision publique.

Il y a eu trois ateliers au cours de ce groupe de travail : le 20 septembre, le 2 octobre et le 18 octobre et les membres ont été invités à participer à une visite de terrain, avec l'appui d'Alexandre Faure, secrétaire délégué du CoDev, Anaëlle Motta, chargée de mission au CoDev, Nabil Selsaf, apprenti au CoDev, et Miriam Silletti, stagiaire au CoDev.

Le secrétariat a fait la synthèse des recommandations et mis en forme le rapport, avant de le faire valider par les membres du groupe de travail, le bureau du CoDev et l'assemblée générale.

3 ATELIERS ONT ÉTÉ RÉALISÉS :

■ Le 20 septembre

« Faire face aux fortes chaleurs », à la Maison des Canaux

■ Le jeudi 2 octobre

« Réinventer la logistique au sein de la Métropole du Grand Paris : innovation, implantation foncière et accessibilité alimentaire », en visio-conférence

■ Le samedi 18 octobre

« Quels leviers pour une métropole engagée dans l'économie circulaire et solidaire ? », au Musée d'Histoire Urbaine et Sociale de Suresnes

■ Une visite de terrain s'est déroulée à la ressourcerie L'Écume des choses à Chevilly-Larue (94550).

2. LE QUESTIONNAIRE ET SON ANALYSE

En coordination avec les services de la Métropole du Grand Paris en charge du PCAEM, le secrétariat du CoDev a élaboré un questionnaire portant sur l'ensemble des 150 actions pressenties pour intégrer le plan d'action du PCAEM.

Pour chaque action, les membres ont été invités à indiquer sur une échelle de 1 à 5 leur avis :

- Cette mesure vous paraît-elle prioritaire ?
- Cette mesure vous paraît-elle difficile à réaliser ?

- Cette mesure vous paraît-elle acceptable ?
- Cette mesure devrait-elle faire l'objet d'un travail approfondi du CoDev ?

Afin de rendre le document plus accessible, le secrétariat du CoDev a ajusté le texte associé à chaque action proposée pour le PCAEM, pour rendre plus compréhensible certains des paragraphes assez techniques.

Pour chaque action, les membres du CoDev avaient aussi la possibilité de laisser un commentaire. 350 commentaires libres ont été envoyés par les membres du CoDev.

Une fois l'ensemble des réponses récoltées, le secrétariat a construit à travers un tableur, un outil d'analyse quantitative des réponses pour pointer et souligner les actions prioritaires, dont la réalisation est jugée comme difficile, acceptable, et enfin avec un intérêt pour le CoDev.

Cela a notamment permis de mettre en lumière des actions qui étaient nettement ciblées, mais aussi des groupes d'actions distinctes par leur écart à la moyenne (par exemple lorsque plusieurs actions portant sur un même sujet avaient des résultats en moyenne supérieurs à l'ensemble sur telle ou telle question).

Lors de l'analyse, nous avons ainsi pu montrer que certaines actions étaient ciblées isolément, et d'autres à travers une grappe formant un sujet à part entière, comme sur le cas de l'économie circulaire et solidaire.

Au-delà du traitement des données question par question, nous avons aussi croisé les résultats en fonction des questions, pour savoir par exemple si l'action est jugée prioritaire mais difficile à mettre en place, ou facile à mettre en place mais inacceptable.

L'ensemble de ces résultats, action par action, question par question, et les croisements, ont été transmis aux services de la Métropole du Grand Paris pour les éclairer sur certaines tendances et sur des signaux faibles déjà repérés ou nouveaux.

Plusieurs réunions de restitution ont été organisées à destination des membres du CoDev pour expliquer comment les recommandations ont nourri les politiques métropolitaines.



Réunion de formation des membres du CoDev aux politiques publiques

3. RECOMMANDATIONS

CONSTRUIRE LA FRAÎCHEUR URBAINE : UNE STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE FACE AUX FORTES CHALEURS

Si les membres reconnaissent l'importance de la réalisation de nouveaux diagnostics et de nouvelles études pour améliorer nos connaissances des solutions pour rafraîchir les espaces publics et privés, ils soulignent que de nombreuses solutions existent déjà et sont déjà identifiées.

L'action publique devrait ainsi être concentrée sur l'application de ces solutions existantes, avant d'en chercher de nouvelles. Cette méthode permettrait d'agir rapidement et efficacement.

ABRIS CLIMATIQUES

- Lancer un travail de cartographie des abris climatiques existants sur l'ensemble du territoire de la Métropole du Grand Paris, en les catégorisant selon plusieurs critères dont l'accessibilité, la nature, les services associés ;
- Prévoir un plan de déploiement de nouveaux abris climatiques venant compléter le réseau existant pour garantir un tissu dense et uniformément accessible sur le territoire métropolitain ;
- Faire des abris climatiques des lieux de sociabilité.

La mise en place d'indicateurs et de méthodes d'évaluation continus est aussi importante pour adapter les solutions et diffuser les plus efficaces d'entre-elles en fonction des contextes locaux, des ressources, et des attentes de des habitants et des collectivités.

4 grands axes ont été mis en avant par les membres du CoDev :

FONTAINES ET ACCÈS À L'EAU

Alors que certaines villes comme la ville de Paris possèdent des réseaux de fontaines publiques relativement accessibles et biens répartis sur leur territoire, de nombreuses communes n'en disposent pas.

- Prévoir un plan de déploiement de fontaines publiques sur l'ensemble du territoire métropolitain en s'appuyant sur les aides et les financements déjà disponibles (autour des stations de velibs, dans les gares et aux arrêts de bus, etc.) ;
- Favoriser tant que possible, la réutilisation de l'eau en période de pénurie

ACCÉLÉRER LA POLITIQUE DE VÉGÉTALISATION

Le plus simple pour lutter contre l'îlot de chaleur urbaine reste la végétalisation des espaces ouverts.

Les membres proposent que la Métropole du Grand Paris crée des dispositifs visant à accélérer la végétalisation des espaces publics et privés en s'appuyant sur les solutions déjà existantes, ainsi que ont sur les études relatives à la disponibilité des sols produits par les différents organismes dont l'APUR, l'IPR, l'IGN.

- Sensibiliser les élus, les habitants et agents publics à l'entretien des espaces verts et végétalisés ;
- Protéger les espaces verts publics et privés existants, et notamment les grands arbres très importants pour la biodiversité et la lutte contre l'îlot de chaleur urbaine.

LOGISTIQUE URBAINE

Le sujet de la logistique urbaine a posé de nombreuses questions pour les membres du CoDev, et notamment des questions techniques. De ce fait, seulement quatre recommandations sont ressorties des échanges.

- Continuer à expérimenter pour des solutions sur le dernier kilomètre, notamment à travers des Zones Urbaines Logistiques, et sur l'optimisation du remplissage des véhicules. S'appuyer pour cela sur les parkings souterrains largement sous utilisés (publics comme privés) ;
- Mettre en place des contraintes horaires et des contraintes sur les véhicules de livraison ;
- Limiter voire interdire les livraisons rapides et ou instantanées ;

ÉDUCATION ET SENSIBILISATION

De nombreuses solutions reposent sur des changements de comportements à la fois des habitants, des usagers et des employeurs publics et privés.

- Inciter les employeurs publics et privés à laisser une plus grande liberté dans l'habillement des employés sur les lieux de travail, notamment en période de canicule ;
- Fixer des normes pour le chauffage et la climatisation des bâtiments pour en limiter la consommation ;
- Sensibiliser les habitants et usagers à l'utilisation raisonnée de la climatisation.

- Lancer une réflexion sur le fret ferroviaire et ou la possibilité d'instaurer une écotaxe sur le trafic de poids lourds sur le territoire métropolitain.

Plus globalement, les membres du CoDev s'interrogent sur les compétences de la Métropole du Grand Paris dans le domaine de la logistique et du rôle qu'elle doit endosser. Une clarification de la répartition des compétences entre les différents échelons de l'administration territoriale pourrait être un objectif du plaidoyer que la MGP pourrait porter au niveau national.

ECONOMIE CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE

AGIR SUR LA FILIÈRE DU BÂTIMENT

Dans ce domaine, comme dans les autres domaines abordés, de nombreux exemples de bonnes pratiques existent.

Afin de les mettre en lumière, le CoDev propose que la Métropole, bien que ce ne soit pas directement sa compétence, mette en place des dispositifs de formation à destination des professionnels, et d'information à destination des habitants sur les méthodes de construction, les bâtiments, les matériaux vertueux et exemplaires de l'économie circulaire et sociale.

- Proposer une expérimentation pour collecter lors du dépôt des permis de construire, les informations sur les matériaux et les méthodes de constructions durables afin d'aider à l'évaluation de l'évolution du secteur du

bâtiment et de disposer d'informations lors des futures rénovations.

Les membres constatent en effet une méconnaissance de la part des propriétaires des propriétés de leur bien, ce qui peut être contraignant pour l'entretien ;

- Identifier les chantiers exemplaires et innovants, et instaurer une méthode d'évaluation des méthodes employées ;
- Instaurer des critères de qualité en acceptant des surcoûts bénéfiques à long terme (nécessitant moins d'entretien et repoussant la rénovation), dans le cadre des financements accordés par la MGP et des chantiers qu'elle mène ou soutient.

UTILISER LA COMMANDE PUBLIQUE COMME LEVIER

La commande publique a été décrite comme un levier important pour développer les filières de l'économie circulaire. Un débat a émergé au sein du CoDev pour savoir si l'ESS devait être intégrée au sein du PCAEM.

Après discussion, il apparaît que l'ESS peut être un atout pour répondre à certaines commandes notamment en fonction de critères de circularité et de durabilité pour lesquels des entreprises classiques, cherchant des marges relativement plus importantes que les entreprises de l'ESS, n'ont pas la capacité de répondre.

- Former les agents publics à l'économie circulaire et à la mise en place de critères de

durabilité ;

- Aider les collectivités de petite taille à monter en compétences dans l'intégration de l'ESS au sein de leurs marchés publics ;
- Enquêter auprès des entreprises utilisant des matériaux biosourcés, le réemploi et le recyclage pour connaître les raisons de leur engagement, les contraintes que cela induits mais aussi les bénéfices ;
- Introduire des clauses sur les achats durables dans les marchés publics.

PROMOUVOIR LA LOW-TECH ET LA SOBRIÉTÉ

De nombreux membres ont aussi mis en avant l'importance de ne pas fonder les politiques métropolitaines uniquement sur une approche par l'innovation technologique.

Pour cela, le CoDev propose que la Métropole valorise aussi les solutions à faible teneur en technologies nouvelles, plus sobres et souvent plus faciles à entretenir.

Les solutions dites low-techs pourraient s'inscrire dans tous les domaines d'actions

publiques, depuis la commande publique jusqu'à l'inscription de critères dans les appels à projet.

En limitant les dépenses dans les secteurs de l'action publique pour lesquels des solutions à faible teneur technologique existent, les collectivités territoriales peuvent préserver leurs ressources pour mieux valoriser, le cas échéant, les innovations.



Troisième atelier du groupe de travail sur le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) au Musée d'histoire urbaine et sociale de Suresnes



Métropole
du Grand Paris